



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 16 Février 2024 à 19 h 30

N° de référence	OBJET DE LA DELIBERATION
I-2024/0001	PONTIVY Communauté : Modification des statuts
I-2004/0002	PONTIVY Communauté : Pacte financier et fiscal
D-2024/0003	Cession d'un chemin au lieudit Le Hazay
F-2024/0004	Demande de subvention du Comice Agricole de l'Oust et du Lié
D-2024/0005	Redevance télécommunication 2024 pour l'occupation du Domaine Public Communal
U-2024/0006	Vente de lot - Lotissement du Clos Martin
U-2024/0007	Vente de lot - Lotissement Rue du Président Pompidou
A-2024/0008	Convention avec THELEM pour la mise en place d'une mutuelle communale
F-2024/0009	Demande de subvention DETR – Maison d'assistantes Maternelles
F-2024/0010	Demande de subvention DSIL – Aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand
F-2024/0011	Demande de fonds de concours à PONTIVY Communauté pour le programme de voirie 2024
F-2024/0012	Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme de voirie 2024
A-2024/0013	Achat d'un tracteur pour les services techniques de la Commune



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
I-2024/0001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : PONTIVY COMMUNAUTE : MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération n°22-CC05.12.23 du 5 Décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé les modifications des statuts proposées par son Président à savoir :

- L'actualisation des compétences, qu'il convient également de réorganiser et de répartir en deux groupes conformément au Code général des collectivités territoriales ; compétences à titre obligatoire et compétences exercées, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, d'autres compétences.
- Le transfert de la compétence fourrière animale aux 24 communes membres.
- La mise à jour de la liste et des périmètres des parcs d'activités et voiries communautaires annexés aux statuts.

Les dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales relatives aux modifications statutaires prévoient :

« A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés ».

Monsieur Jean GUILLOT propose au Conseil municipal d'approuver les statuts de Pontivy Communauté modifiés tels que proposés en annexes.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°22-CC05.12.23 du conseil communautaire de PONTIVY Communauté

Vu les statuts de POUNTIVY Communauté

Après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts de PONTIVY Communauté adopté par décision du Conseil Communautaire du 5 Décembre 2023.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
I-2024/0002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : PONTIVY COMMUNAUTE : PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le nouveau pacte fiscal et financier de solidarité dotant le territoire d'un cadre financier et fiscal rénové et lisible permettant à la communauté et aux communes de continuer à porter leurs projets a été adopté par le conseil communautaire le 5 décembre 2023.

L'élaboration de ce nouveau pacte financier et fiscal de solidarité repose sur l'établissement préalable d'un bilan financier et fiscal du territoire, afin d'identifier les différents leviers d'action mobilisables pour la mise en œuvre du projet communautaire à venir.

Démarrés en mai 2022, les travaux se sont déroulés en plusieurs phases :

- Etape 1 : présentation de la démarche, des enjeux associés et des concepts utilisés.
- Etape 2 : production et partage d'un « diagnostic » financier et fiscal agrégeant la situation de la communauté et de ses communes membres.
- Etape 3 : élaboration de la stratégie financière communautaire et réflexion sur les outils du pacte.
- Dernière étape : approbation du présent pacte par le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres.

Ainsi, le pacte fixe l'objectif général et les orientations suivantes :

- **Objectif :** maintenir une épargne nette minimale de 3M€ et un délai de désendettement inférieur à 7 ans.
- **Orientations :**
 1. Sécuriser la trajectoire financière : deux leviers internes à actionner
 2. Maintenir la solidarité, la péréquation, et le partage
 3. Garantir le financement des compétences environnementales : la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI)
 4. Garantir le financement des compétences environnementales : les déchets

Considérant la nécessité d'une adhésion unanime des 24 communes membres au pacte financier et fiscal de solidarité pour son exécution entière, il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau pacte financier et fiscal de solidarité tel que présenté dans le document joint.

Monsieur Jean GUILLOT soumet à l'assemblée l'approbation du pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Communautaire du 5 Décembre 2023

Le Conseil Municipal

Vu la délibération N°06-CC5.12.23 du 5 Décembre 2023 adoptée par le Conseil Communautaire

Vu le pacte financier et fiscal de solidarité et ses annexes

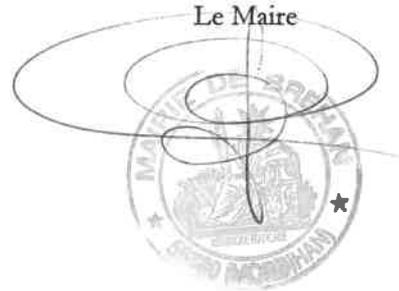
Après délibération, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mr Hervé GUILLEMIN, Mr Bertrand Ars, Mme Betty LE PIOUFFLE et Mr Jacques COLLET)

APPROUVE le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par le Conseil Communautaire du 5 Décembre 2023.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature des documents et conventions relatifs au pacte financier et fiscal.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
D-2024/0003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROBERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie – DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : CESSION DE CHEMINS DESAFFECTES AU LIEUDIT LE HAZAY

Par délibération N°D-2022/0043, La Commune de BREHAN à autorisé la cession d'un chemin désaffecté au lieudit LE HAZAY aux propriétaires riverains.

Selon le document d'arpentage établi par le cabinet LE BRETON, géomètre expert, la cession porte les éléments suivants :

- Pour le lot B d'une contenance de 129 m² : cession au profit de Mme ROBIC Marie -Mme Simone MOREL
- Pour le lot C d'une contenance de 187 m² : cession au profit de Madame Annie RUELLAND (née LORAND),
- Pour le Lot D d'une contenance de 372 m² : cession au profit de Monsieur Christian LORAND

Le service des domaines a estimé la valeur des biens cédés sur la base de 1,00 € le m² avec une marge d'appréciation de 10 % soit :

- Pour le Lot B : 129,00 €
- Pour le Lot C : 187,00 €
- Pour le Lot D : 372,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L141-3 et L112-8 du Code de la Voirie Routière
Vu le cadastre et la configuration des lieux
Vu les avis du service des domaines du 20 Décembre 2023

Après avoir délibéré, à l'unanimité, :

CONSTATE la désaffectation d'une partie du chemin donnant accès aux parcelles cadastrées Section AH N°118, 119, 120, 132,133 et N°134.

AUTORISE la cession du lot A de 129 m² au profit de Mme ROBIC Marie -Mme Simone MOREL pour un prix de vente de cent vingt-neuf Euros (129,00 €)

AUTORISE la cession du lot B de 187 m² au profit de Madame Annie RUELLAND (née LORAND) pour un prix de vente de cent quatre-vingt-sept Euros (187,00 €)

AUTORISE la cession du lot C de 372 m² au profit de Mr Christian LORAND pour un prix de vente de trois cent soixante-douze Euros (372,00 €)

DIT que les frais d'actes et de géomètre expert seront intégralement à la charge des bénéficiaires de la cession.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la formalisation des actes de cession.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
F-2024/0004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU COMICE AGRICOLE DE L'OUST ET DU LIE

La Commune de BREHAN accueillera le Samedi 8 Juin 2024, le Comice agricole de l'Oust et du Lié.

L'organisateur de la manifestation sollicite l'octroi d'une subvention de 800,00 €.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention du Comice Agricole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention de huit cent Euros (800,00 €) au Comice agricole de l'Oust et du Lié

Cette dépense sera prélevée à l'article 65748 Budget Principal 2024.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
D -2024/0005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROBERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : REDEVANCE TELECOMMUNICATION 2024 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Conformément à la Loi de Réglementation des Télécommunications et au Décret N°-2005-1676 du 27 Décembre 2005, il appartient à ORANGE FRANCE d'acquitter des redevances, pour l'occupation du domaine public pour ses réseaux aériens, souterrains et l'emplacement des cabines et armoires téléphoniques.

Définition des réseaux :

- Réseaux structurants aériens : 65.090 Km
- Réseaux structurants souterrains : 36.206 Km
- Nombre de cabines téléphoniques et armoires : 2

Après indexation sur la base de l'index Travaux Publics TP01 publié par l'INSEE, le montant de la redevance s'établit de la manière suivante :

- 64.36 € x 65,09 km = 4 189,19 € pour les réseaux aériens
- 48.27 € x 36,206 km = 1 738,98 € pour les réseaux souterrains
- 32,18 € x 2 = 64,36 € pour les emplacements des cabines et armoires

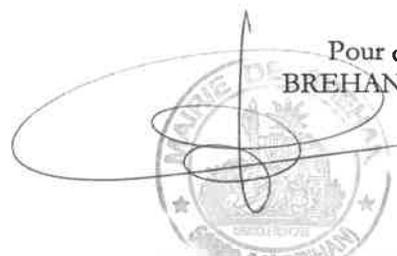
Montant total de de la redevance : **5 992,53 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le montant des redevances pour l'occupation du Domaine Public Communal au titre de l'année 2024 à la somme de 5 992,53 €

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de ces redevances près d'ORANGE France

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
U-2024/0006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : VENTE DE LOT : LOTISSEMENT DU CLOS MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux,
Vu les demandes d'acquisition formulées pour le lot N°4

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le prix de lots de la Résidence du Clos Martin à 20,00 € H.T du m² pour le prix de base aux candidats constructeurs et à 15 € H.T du m² le prix de vente du mètre carré pour les primo-accédants éligibles au dispositif du PTZ.

DECIDE de vendre le lot suivant de la Résidence Rue du Président Pompidou

- **Lot N°4** d'une superficie de 600 m² à Réjane GENTILHOMME, domiciliée 21 Rue de Jégu 22210 LE CAMBOUT au prix de 20,00€ H.T du m², d'où un prix global de 12 060,00 € H.T (douze mille soixante Euros)

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
U-2024/0007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : VENTE DE LOT : LOTISSEMENT RUE DU PRESIDENT POMPIDOU

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux,

Vu la délibération N° U-2022/0045 du Conseil Municipal en date du 20 Mai 2022 fixant le prix des lots 20,00 € H.T pour le prix de base au mètre carré et à 15,00 € H.T le prix au m² pour les primo-accédants.

Vu les demandes d'acquisition formulées pour le lot A

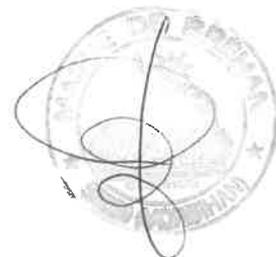
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de vendre les lots suivant de la Résidence Rue du Président Pompidou

- **Lot N°A** d'une superficie de 614 m² à Madame LAGUEUX Marie-Annick, domiciliée 3 Bel Air LE CAMBOUT au prix de 20,00€ H.T du m², d'où un prix global de 12 280,00 € H.T (douze mille deux cent quatre-vingt Euros H.T)

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature des actes de vente.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
A-2024/0008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROBERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie – DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : CONVENTION AVEC THELEM POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur Jean GUILLOT expose à l'assemblée que face l'augmentation croissante des dépenses de santé de plus en plus de personne renonce à se faire soigner ; Que par ailleurs certains publics en particulier les inactifs et les indépendants doivent faire face à l'augmentation des cotisations d'assurance.

C'est pourquoi, les assureurs ont développé une offre de mutuelle communale à destination de la population.

La Commune souhaite engager un partenariat non exclusif avec des assureurs qui proposeront une complémentaire santé aux administrés à prix avantageux.

En l'occurrence, la Commune de BREHAN a été sollicité par Mme Christelle ROIC, agent Général THELEM pour la mise en place d'une mutuelle communale à tarifs préférentiels.

La complémentaire santé sera directement signée entre les assureurs et les bénéficiaires. La Commune de BREHAN ne sera pas partie au contrat et ne bénéficiera d'aucune contrepartie financière.

Le Conseil Municipal

Vu le code des collectivités territoriales

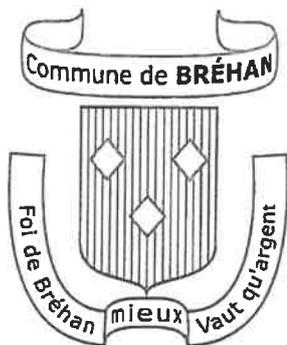
Vu le projet de convention proposée par THELEM Assurances

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE La convention avec la compagnie d'Assurances THELEM pour la mise en place d'une mutuelle communale accessible à tous les administrés de la Commune.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

N° de délibération
F-2024/0009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PLOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSITANTES MATERNELLES

Monsieur Jean GUILLOT que la Commune de BREHAN a prévu de réhabiliter l'espace Jean de Beaumanoir pour y créer une Maison d'Assistants Maternelles :

Le projet est éligible à une aide de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant H.T	Taux
Maitrise d'œuvre et études	42 780,00 €	Etat - DETR	100 000,00 €	20,16%
Travaux	453 200,00 €	Département	146 886,00 €	29,62%
		CAF	138 000,00 €	27,82%
		Autofinancement	111 094,00 €	22,40%
TOTAL	495 980,00 €	TOTAL	495 980,00 €	100,00%

Madame Séverine LE CORRE ne participe pas au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

SOLLICITE l'aide de l'État pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles au titre de la DETR 2024 sur la base d'un montant de travaux estimé à 495 980,00 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024

Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
F-2024/0010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE CHATEAUBRIAND

La municipalité a décidé d'entreprendre l'aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand dans le but de créer :

- Des voies de circulations douces PMR pour les piétons et cyclistes
- Réduire la vitesse sur l'un des axes principaux en agglomération

Le monts travaux de rénovation est estimée à la somme de 677 306,00 € H.T.

Les travaux sont éligibles aux aides financières de l'État au titre de la dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL)

Le plan de financement du projet prévoit :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant	Taux
Honoraires M.O	24 900,00 €	ETAT (DSIL)	150 000,00 €	22,15%
Travaux d'aménagement	652 406,00 €	Amendes de Police	50 000,00 €	7,38%
		Département	160 000,00 €	23,62%
		Participation du SDEM	139 699,00 €	20,63%
		Autofinancement	177 607,00 €	26,22%
TOTAL	677 306,00 €	TOTAL	677 306,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide de l'État pour la rénovation du foyer restaurant de Noé au titre de la DSIL sur la base d'un montant de travaux estimé à 677 306,00 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
F-2024/0011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2024 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A PONTIVY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2024

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de 241 064,50 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2024 est éligible au fonds de concours voirie adopté par Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE le fonds de concours voirie de Pontivy Communauté pour la réfection de la voirie communale - programme 2024 sur la base d'un montant de travaux estimé à 241 064,50 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
F-2024/0012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel –Mr RIVALLAIN Didier –Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROBERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle –Mr ARS Bertrand –Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie – DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2024

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de de 241 064,50 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2024 est éligible au programme de subventions adopté par le Conseil Départemental en faveur des territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan pour la réfection de la voirie communale - programme 2024 sur la base d'un montant de travaux estimé à de 241 064,50 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire





4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

N° de délibération
A-2024/0013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Février

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Février 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mr RIVALLAIN Didier – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

ABSENT EXCUSE : Mme AUBRY-BELNA Gaëlla ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT - Mme GUYOT Annie ayant donné pouvoir à Mme Magalie DAVENET - Mr LE BRASIDEC Alexis ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mme LE PIOUFFLE Betty ayant donné pour à Mr Jacques COLLET - Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Bertrand ARS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : ACQUISITION D'UN TRACTEUR SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Jean GUILLOT présente au Conseil Municipal l'offre de prix reçu de Monsieur Jean Claude JOUET pour l'achat d'un tracteur John Deere 6095 de 2019 avec 2 980 Heures de Travail.

Le prix de vente du véhicule proposé est de 54 780,00 €.

Le matériel viendra en remplacement du Tracteur Renault Ergos datant de 2005. Monsieur Daniel LORAND, adjoint à la voirie propose de le mettre en vente au prix minimum de 10 000,00 €.

L'achat est également éligible à une aide de Département du titre du programme de solidarité territoriale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir auprès de Mr Jean Claude JOUET le tracteur de Marque John Deere 6095 immatriculé FJ-940-RJ au prix de 54 780,00 €.

DECIDE de mettre en vente le tracteur de marque Renault Ergos immatriculé 8403 YA 56 au prix minimal de 10 000,00 €.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale sur la base du prix de vente de 54 780,00 €.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 20 Février 2024
Le Maire

